RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA
MAYENNE

COMMUNE DE COMMER
CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUILLET 2023
****
PROCES-VERBAL DE REUNION

Conseillers en exercice 14 **Conseillers présents 13** **Quorum 7**	L'an deux mille vingt-trois, le 20 juillet à vingt heure, le Conseil Municipal de la Commune de Commer, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Mickaël DELAHAYE.
Affiché le : 27/07/2023	

Présents : Mesdames Coralie GERAULT, Christelle BEAUDOUIN, Josiane COUILLEAUX, Marie-Claude PIERRE, Aline LEBRETON et Annabelle FOUQUET.

Messieurs, Damien COUILLEAUX, Daniel GÉRAULT, Stéphane MANCEAU, Mickaël DELAHAYE, Denis MARCHAND, Benjamin JENNESSON et Loïc JORRÉ.

Absents excusés : Aurore BIBRON donnant pouvoir de vote à Denis MARCHAND.

Secrétaire de séance : Aline LEBRETON

ORDRE DU JOUR

1. Elections sénatoriales
2. Bail Antenne Orange
3. Commission locale évaluation des charges transférées
4. Eclairage public et fond vert
5. Etude centre bourg
6. Subvention association et règlement
7. Chemins ruraux
8. Permis modificatif Salle polyvalente
9. Terrain Foot 5
10. Participation assainissement collectif
11. Questions diverses

1- Elections sénatoriales

Mickaël DELAHAYE, Maire, informe le conseil municipal que le tribunal administratif de Nantes a modifié l'ordre des suppléants concernant les électeurs pour les élections sénatoriales par inversion entre Benjamin Jennesson et Coralie Gérault pour un motif de parité.

Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée, prend acte de la modification du tribunal administratif sur le changement de l'ordre des suppléants.

2- Bail Antenne Orange

Mickaël DELAHAYE, Maire, présente au Conseil municipal les deux propositions de la société ATC France qui gère le bail de l'antenne Orange :
- proposition d'acquisition de la section B parcelle 1269 par la société ATC France pour un montant de 20 000€ les 65 m² sachant que tous les frais administratifs et notaires liés à cette vente seraient à la charge intégrale d'ATC France.
- proposition d'un avenant au bail existant portant sur l'ajout d'une clause de droit de préférence visant à sécuriser l'emplacement, la mise à jour des comparutions et la mise à jour de la surface 20 m² environ moyennant une redevance supplémentaire soit 625 euros par tranche.

L'antenne Orange actuelle a été installée en 2019 pour un loyer de 2 500€/an.

Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée, valide la proposition de l'avenant au bail proposé par ATC France.

3- Commission locale évaluation des charges transférées (CLECT)

Mickaël DELAHAYE, Maire, informe le conseil que la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de Mayenne Communauté s'est réunie le 20 juin dernier et a rendu ses conclusions sur l'élargissement de l'intérêt communautaire de la compétence santé à compter du 1er janvier 2023.

Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée, adopte les conclusions concernant le rapport de la CLECT du 20 juin 2023 relatif à la prévention santé à compter du 1er janvier 2023.

4- Eclairage public et fonds vert

Mickaël DELAHAYE, Maire, présente au conseil l'estimation du projet de rénovation de l'éclairage public par Territoire d'énergie Mayenne (TEM 53). Ce projet a pour but de réaliser des économies d'énergie sur plusieurs points lumineux les plus énergivores dans la commune qui ont déjà été définis par une étude préalable. Cette opération bénéficie de subventions par Territoire Energie Mayenne et du fonds vert de l'Etat.

Territoire d'énergie Mayenne propose à la Commune de réaliser ces travaux aux conditions financières suivantes :

Eclairage public

Estimation HT des travaux EP	Subvention de **Territoire d'énergie Mayenne TEM53**	Maitrise d'œuvre	Participation **Fonds vert**	Participation de la Commune
55 000 €	**13 750 €**	**3 300 €**	**19 683 €**	**24 867 €**

Cette opération serait financée à hauteur de 25% du montant HT par Territoire d'énergie Mayenne, selon les modalités définies par son Comité Syndical.
Il participe également à hauteur de 45% du reste à charge, dans le cadre du Fonds Vert. Le solde du montant HT ainsi que les frais de maitrise d'œuvre constituent la participation à charge de la Commune.
La Taxe sur la Valeur Ajoutée ainsi que le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) seront pris en charge et récupérés par Territoire d'énergie Mayenne.

Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée, décide d'approuver le projet et de contribuer aux financements proposés par Territoire d'énergie Mayenne et d'inscrire à son budget les dépenses afférentes.

5- Etude centre bourg

Mickaël DELAHAYE, Maire, informe le conseil que l'étude du centre bourg a été finalisée par le cabinet SCET avec les hypothèses retenues initialement mixant commerces et habitat. Cette étude à été totalement financée par l'Etat en lien avec l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires.

Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée, prend acte de cette étude en lien avec l'ANCT et les services de l'Etat, et, autorise Monsieur le Maire à recruter une assistance à maîtrise d'ouvrage et/ou un architecte pour faire avancer ce projet.

6- Subvention association et règlement

En application de la règle instituée, la subvention s'élève à 410 € pour l'association de tennis de table.
Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée, valide le versement d'une subvention d'un montant de 410€ à l'association du Club de tennis de table de Commer.

Le règlement des subventions aux associations est remis à un prochain conseil par nécessité de travaux à réaliser en commission.

7- Chemins ruraux

Mickaël DELAHAYE, Maire, informe le conseil que Daniel Gérault, adjoint au Maire, a visité tous les chemins ruraux de la commune pour établir ceux qui pourraient être soumis à une enquête publique en vue de cessions à venir.

Il est convenu que tous les chemins non enclavés soient conservés pour permettre à l'avenir des possibilités de chemins pédestres. Les quelques chemins enclavés feront l'objet de consultation avec les riverains pour savoir si une cession par voie d'enquête publique est nécessaire ou souhaitée.

Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée, autorise le lancement de la procédure d'enquête publique pour la cession des chemins ruraux en cas de nécessité ou de souhait des riverains.

8- Permis modificatif salle polyvalente

Mickaël DELAHAYE, Maire, informe que le permis de construire de la nouvelle salle polyvalente a été accordé. Celui-ci présente au conseil le dernier plan de la nouvelle salle polyvalente avec un permis modificatif qui va être déposé prochainement et qui prévoit des adaptations suite aux remarques de riverains pour améliorer l'aménagement initial.

Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée (Stéphane Manceau ne participant pas à cette délibération), valide les projets de plans du permis modificatif à déposer pour la future salle polyvalente.

9- Terrain Foot 5

Mickaël DELAHAYE, Maire, informe le conseil qu'une convention devra être signée avec l'association de football pour la gestion et l'animation de ce futur terrain.
Le conseil municipal doit :

- Approuver le projet d'autorisation d'occupation temporaire par le Département du bien concerné pour une durée de 10 ans.
- Approuver le projet de convention de gestion, d'utilisation et d'animation de l'équipement
- Autoriser le Maire à signer l'acte ou document concernant ce dossier.

Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée :

- **Approuve le projet d'autorisation d'occupation temporaire par le Département du bien concerné pour une durée de 10 ans,**
- **Approuve le projet de convention de gestion, d'utilisation et d'animation de l'équipement**
- **Autorise le Maire à signer l'acte ou document concernant ce dossier.**

10- Participation assainissement collectif

Mickaël DELAHAYE, Maire, informe le conseil que la participation à l'assainissement collectif des parcelles non viabilisées n'a pas été revue alors que les coûts de travaux réalisés par les entreprises ont fortement augmenté ces derniers mois.
Il est proposé de faire évoluer cette participation à 1 500€ sachant que cette nouvelle participation ne couvrira pas la totalité des frais engagés par la commune.

Le conseil municipal, à la majorité avec un contre (Denis Marchand) et une abstention (Aurore Bibron, absente au débat) et à main levée, valide la participation à hauteur 1 500€ pour l'assainissement collectif.

11- Questions diverses

- RODP : Redevance d'occupation du Domaine Public :

Au titre de l'occupation des sols pour ses réseaux, la commune de Commer demande au titre de l'année 2023 à Orange la somme de 2 441,20€.

Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée, autorise Le Maire à demander à la société Orange la somme de 2 441,20€ pour l'occupation des sols pour ses réseaux sur la commune.

- Chantier argent de poche juillet et août 2023 :

Denis Marchand, adjoint au Maire, informe le conseil que des nouveaux chantiers argent de poche vont être lancés sur les mois de juillet et août 2023.

Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée, valide la rémunération des jeunes pour les chantiers argent de poche de l'été 2023.

- Annulation délibération « Finances et Territoires » (mai 2023) :

Mickaël DELAHAYE, Maire, informe le conseil que les services de l'Etat ont demandé le retrait de la délibération pour la société Finances et Territoires qui devait aider la collectivité à rechercher des aides Européennes pour le projet de salle. Le contrôle de légalité a informé par téléphone notre secrétariat que la société LMA doit prendre à sa charge la recherche de subvention dans le cadre du mandat qui lui a été confié. Ladite mission n'avait pas été engagée, Monsieur Le Maire ayant lui-même réalisé cette prestation en interne avec les services de la Région et le secrétariat.

Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée, annule la délibération « Finances et Territoires » du mois de mai visant la mission de recherche de subventions européennes.

- Prochains conseils municipaux

- jeudi 24 août 2023
- jeudi 21 septembre 2023
- jeudi 26 octobre 2023
- jeudi 23 novembre 2023
- mardi 19 décembre 2023

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00h50.

Vu, la secrétaire de séance,

Aline LEBRETON

Vu, le Maire,

Mickaël DELAHAYE

MAIRIE de COMMER 53470